

# Termes et Conditions Générales de l'Extension de Garantie – Pour les Produits Photographiques Carl Zeiss

A partir du **15 décembre 2008**<sup>1</sup>, la garantie Carl Zeiss AG aux consommateurs finaux, peut être d'une période de trois (3) ans à partir de la date de l'achat, sur les produits photographiques Carl Zeiss garantie pièces et mains d'œuvres.

La garantie prolongée s'applique à tous les appareils photo Zeiss Ikon et Zeiss Ikon SuperWide, ainsi qu'aux objectifs Carl Zeiss ZM, ZV et aux objectifs SLR qui ont été achetés le ou après le 15 décembre 2008<sup>1</sup>. Notez cependant, que tous les accessoires sans numéros de série, par exemple les pare-soleil et les viseurs externes, sont exclus de la garantie prolongée.

La garantie prolongée est seulement valable si le produit est enregistré chez Carl Zeiss AG **dans un délai de 4 semaines à partir de la date d'achat**. Si vous ne vous enregistrez pas dans cette limite, la garantie prolongée n'est pas valable.

Les données enregistrées sont pour notre usage interne seulement. Elles seront partagées seulement entre Carl Zeiss AG et votre distributeur de produits photographiques Carl Zeiss et ne seront pas divulguées à des tiers.

## Comment obtenir la garantie prolongée :

- **Dans un délai de 4 semaines après achat**, vous devez enregistrer votre produit chez Carl Zeiss AG (1) en ligne ou (2) par envoi du bon de retour fourni avec la carte d'extension de garantie.

(1) Veuillez enregistrer votre produit sur le site Web Carl Zeiss suivant :

**<http://www.zeiss.com/photo/>**  
**register**

(2) Veuillez expédier le bon de retour de la carte d'extension de garantie à l'adresse suivante :

**Carl Zeiss AG**  
**Camera Lens Division**  
**PH-GB**  
**73446 Oberkochen**  
**Germany**

Dans les deux cas vous recevrez une confirmation comprenant un numéro d'enregistrement directement de Carl Zeiss.

<sup>1</sup> La date d'introduction de la garantie prolongée peut-être différée dans les divers pays.

- Le produit doit être acheté chez un revendeur autorisé Carl Zeiss. Le distributeur officiel des produits photographiques Carl Zeiss dans votre pays vous fournira les adresses respectives. Vous trouverez une liste des distributeurs des produits photographiques Carl Zeiss sur :

**<http://www.zeiss.com/photo>**

- La garantie prolongée est seulement valable dans le pays où le produit a été acheté. Si vous achetez le produit par l'intermédiaire d'Internet, la garantie prolongée est valable seulement dans le pays où le siège central du revendeur est localisé.
- Au cours de la période de garantie, Carl Zeiss AG s'ut apparaissant pendant la période de garantie, en choisissant de remettre en état ou de remplacer le produit.
- La garantie prolongée n'est pas valable si le défaut est attribuable à l'utilisation inadéquate du produit, y compris, mais non limité au service non autorisé de réparation ou au personnel non autorisé.
- La garantie prolongée est valable pour les consommateurs finaux seulement. La garantie prolongée n'est pas valable si le produit est employé pour des applications industrielles.
- La carte d'extension de garantie est non transmissible et ne peut pas être remplacée en cas de perte, de dommages ou de destruction.

- Vos droits statutaires ne sont pas affectés par la garantie prolongée.

### **Comment réclamer sous la garantie prolongée :**

- Veuillez contacter le distributeur officiel des produits photographiques Carl Zeiss du pays où le produit a été acheté. Vous trouverez les coordonnées de contact sur votre carte d'extension de garantie ou à :

**<http://www.zeiss.com/photo>**

- Veuillez expédier le produit dans son emballage original, ou dans un emballage équivalent, au distributeur officiel des produits photographiques Carl Zeiss responsable et n'oubliez pas de joindre :
  - Une copie de la carte d'extension de garantie.
  - Une copie de la facture de vente.
  - Une copie de la confirmation d'enregistrement Carl Zeiss comprenant le numéro d'enregistrement.

Veuillez noter que ces documents sont nécessaires afin de recevoir le service prolongé de garantie.

La garantie prolongée est sujette aux lois allemandes.